

REGLEMENT DU GENERATION CLUB

Responsable de la compétition :	CDTT92 1 Rue de la Poterie 93200 SAINT-DENIS
Téléphone :	01 58 34 70 73
Mail :	cdtt92@gmail.com
Responsable par délégation :	M. JAUMOTTE Ludovic
Date de clôture des engagements : (Limite de réception au CDTT 92)	vendredi 19 décembre 2025 à 18h00
Dates de l'épreuve :	18 janvier 2026
Lieux de l'épreuve :	Coupe Master au Complexe Sportif Eric Tabarly – ANTONY Coupe des clubs au Gymnase Jules Verne – CHATENAY
Coefficient de l'épreuve :	0,75
Tarif des Engagements :	7 € par joueur inscrit

L'affectation des catégories dans l'une des salles ainsi que les horaires seront établis en fonction des engagements dans chaque catégorie et diffusés ultérieurement.

IMPORTANT

Les engagements doivent être saisis en utilisant exclusivement l'espace « Mon club » sur <http://monclub.fftt.com>.

Les demandes de surclassement sont à préciser en même temps que les engagements sur le questionnaire dédié dans l'espace « Mon club ».

Tout autre moyen de communication des engagements ne sera pas pris en considération.

Les remplacements avant l'épreuve devront être adressés exclusivement via le questionnaire prévu à cet effet **jusqu'au 15/01** et par mail au CDTT92 au-delà de cette date.

Les arbitres, **officiels ou non**, sont à préciser sur le questionnaire prévu à cet effet sur l'espace « Mon club ».

Pour l'ensemble des saisies (engagements, surclassements, remplacements, arbitres), se référer à l'article 3 « Saisie des engagements ».

Les dates et heures indiquées dans l'entête ci-dessus sont des délais de rigueur. Passé ces délais, aucune demande ne sera prise en compte.

Le montant des engagements sera ajouté à la facture départementale adressée à chaque association.

Article 1 : Généralités

Le Génération Club (Challenge Erik ASCHEHOUG) est une épreuve par équipe de Club.

Cette épreuve départementale se déroulera **le dimanche 18 Janvier 2026.**

Article 2 : Conditions de participation

Sauf précision nécessaire, les termes « joueur, licencié, engagé... » désignent indifféremment les garçons/hommes et les filles/dames.

Une association ne peut engager qu'une seule délégation répartie dans **trois ou cinq catégories distinctes**. **Chaque association devra inscrire une équipe mixte d'au minimum 3 joueurs par catégorie pouvant aller jusqu'à un maximum de 4 joueurs.**

Limites d'engagements autorisés par catégorie :

Coupe Master :

En -11 ans : Maximum 4 garçons/filles

En -13 ans : Maximum 4 garçons/filles

En -15 ans : Maximum 4 garçons/filles ;

En -19 ans : Maximum 4 garçons/filles

En +19 ans : Maximum 4 hommes/ femmes

Coupe des Clubs :

En -13 ans : Maximum 4 garçons/filles

En -19 ans : Maximum 4 garçons/filles

En +19 ans : Maximum 4 hommes/ femmes

Les associations doivent fournir la liste de leurs engagés dans les délais impartis (voir fiche signalétique page précédente).

En aucun cas il ne sera pris d'engagement supplémentaire après la date de clôture.

En coupe Master, **tout** engagé pourra être surclassé jusqu'à deux catégories d'âge immédiatement supérieures à la sienne.

En coupe des Clubs, les -11/-13 ans pourront être surclassés en -19 ans, et les -15/-19 ans pourront être surclassés en +19 ans.

Dans tous les cas, le surclassement n'est possible que si la catégorie d'origine du joueur est complète (au moins 3 engagés).

Il est également possible d'engager des joueurs de la catégorie -9 ans, uniquement dans les catégories -11 ans ou -13 ans.

Les demandes de surclassement sont à préciser en même temps que les engagements via le questionnaire spécifique (voir modalités à l'article 3 « Saisie des engagements »).

Une association ne peut pas engager plus de **2 étrangers**, toutes catégories confondues. **Il est rappelé que les étrangers "communautaires", ainsi que les mineurs nés en France, ne sont pas inclus dans le quota d'étrangers en épreuves par équipes.**

Tous les joueurs doivent être titulaires d'une licence "compétition" ou "dirigeant" aux dates de clôture spécifiées en tête de ce règlement. Les joueurs sous licence "loisir" basculeront automatiquement en licence "compétition". Tous les joueurs doivent pouvoir présenter au juge-arbitre un document permettant de vérifier l'exactitude de leur licenciation et leur situation vis-à-vis de la certification médicale, conformément à l'article II.606 du règlement administratif fédéral.

L'accès au « banc », situé à proximité de l'aire de jeu, sera réservé aux personnes titulaires d'une licence (loisir, compétition ou dirigeant), dont l'identité aura été préalablement communiquée au juge-arbitre par le capitaine de délégation.

Article 3 : Saisie des engagements

Les formulaires et questionnaires sont accessibles via l'espace club (<https://monclub.fft.com>)

Engagements : sur votre espace club, sélectionnez les joueurs et joueuses à partir de vos listes de licenciés présentées via le lien « Sportifs » puis « Engagements », et l'épreuve intitulée « D92_Engagements Generation Club ». **Veillez respecter les limites et obligations indiquées à l'article 2 du présent règlement.**

En -11 ans : Sélectionner les joueurs dans les catégories Poussins + Benjamins,

En -13 ans, -15 ans et -19 ans : Sélectionner les joueurs respectivement dans les catégories Minimes, Cadets, Juniors,

En +19 ans : Sélectionner les joueurs dans les catégories Seniors + Vétérans.

À la clôture des engagements saisis par internet, si les limites par catégorie définies à l'article 2 sont dépassées, seuls seront conservés les premiers engagés de chaque catégorie, pris dans l'ordre décroissant des points mensuels pour réduire leur nombre à la limite maximale fixée.

Surclassements : Pensez bien à sélectionner au préalable le joueur à surclasser dans la liste des engagements, puis accédez à la rubrique « Administratif » puis « Questionnaires » et ouvrez le questionnaire « D92_GENERATION CLUB - demandes surclassements ». Indiquez le numéro de licence, le nom, le prénom et la catégorie d'origine suivie de la catégorie souhaitée.

Remplacements :

Jusqu'à la date limite indiquée en tête de ce règlement, les demandes de remplacements devront être formulées exclusivement via votre espace club, à la rubrique « Administratif » puis « Questionnaires », ouvrez le questionnaire « D92_GENERATION CLUB – Remplacements ». Indiquez le numéro de licence, le nom, le prénom et la catégorie du joueur à remplacer, suivi du numéro de licence, le nom, le prénom et la catégorie du joueur remplaçant.

Après la date limite indiquée en tête de ce règlement, les demandes de remplacements seront à formuler exclusivement par mail, adressé au CDTT92, en fournissant les mêmes renseignements que ceux indiqués sur la partie « questionnaire » décrit ci-dessus.

Capitaine de délégation : il sera responsable de la remise de la composition d'équipe à chaque tour, et seul habilité à faire appel au nom de sa délégation pour tout litige survenant durant la compétition.

Arbitres : la saisie est à faire en suivant la rubrique « Administratif » puis « Questionnaires », puis ouvrez « D92_GENERATION CLUB – Arbitres ».

Article 4 : Balles et maillots

Les balles utilisées seront des balles plastiques homologuées, de couleur blanche.

Les joueurs se présenteront dans les aires de jeu en tenue réglementaire. Les tenues (short, ou jupe, et maillot) ne pourront pas être de couleur blanche.

Article 5 : Arbitrage

Dans la mesure du possible, il est demandé aux clubs participants de mettre à disposition des arbitres, officiels ou aides : 2 arbitres pour le bon déroulement de la compétition.

Le juge-arbitre affectera ces arbitres aux différentes rencontres de manière neutre. Si le nombre d'arbitres est insuffisant, l'arbitrage sera partagé entre les joueurs. Dans ce cas, le juge-arbitre désignera, pour chaque partie concernée et en alternance, l'équipe qui aura la responsabilité de choisir un arbitre en son sein.

Article 6 : Composition des Groupes

Les clubs peuvent s'engager dans deux divisions différentes :

- La coupe Master
- La coupe des Clubs

La coupe Master est composée des huit délégations avec le cumul de points-mensuels le plus important **des 3 meilleurs joueurs de chaque catégorie de la situation de décembre (*)**.

La coupe des Clubs se découpe dans un maximum de huit délégations par groupe. Elles sont réparties **par ordre décroissant du cumul de points-mensuels le plus important des 3 meilleurs joueurs de chaque catégorie de la situation de décembre (*)**.

La composition définitive des groupes sera établie après la clôture des inscriptions, environ un mois avant l'épreuve.

(*) Nota : D'une année sur l'autre les bonus et malus acquis lors de l'édition précédente seront incorporés au cumul des points-mensuels de chaque délégation.

Article 7 : Organisation Sportive

La coupe Master se déroule sous la forme de **2 poules de 4 avec 2 qualifiés par poule puis classement intégral de 1 à 4 ainsi que de 5 à 8**. Le Juge-Arbitre établit l'horaire général avec **5 tours sur la journée**.

La coupe des Clubs se déroule de préférence sous **la forme d'une poule et d'un tableau** mais pourra être adaptée par le Juge-Arbitre en fonction du nombre de délégations participantes.

Les équipes seront positionnées selon la règle du « serpent » et l'ordre sera établi en fonction du cumul de points-mensuels de décembre des 15 ou 9 meilleurs joueurs d'une délégation (sans la prise en compte d'un 4^{ème} d'une catégorie).

Les rencontres se déroulent par équipe de **15 joueurs en coupe Master et 9 joueurs en coupe des clubs**. Chaque équipe est composée de 3 joueurs de chacune des catégories citées à l'article 2. Chaque catégorie doit respecter la mixité ou inclure un joueur dit « découverte ». Un joueur dit « découverte » doit être classé 500 points (classement inscrit sur la licence) et ne pas avoir fait de compétition officielle (saisie sur SPID) pour la saison en cours au moment du Génération Club. En cas de non-respect de ces obligations, on ne pourra inscrire que 2 joueurs pour la catégorie concernée.

Chaque rencontre est constituée de 15 ou 9 parties, chaque joueur disputant 1 partie : le n°1 contre le n°1, le n°2 contre le n°2, etc., dans cet ordre. **Dans chaque équipe, les 15 ou 9 joueurs sont placés par ordre décroissant de points mensuels de décembre. En cas d'égalité de points, les joueurs sont placés par ordre d'âge (du plus âgé au plus jeune) puis le garçon et ensuite la fille si la catégorie d'âge est identique (ex : cadette au-dessus de minime garçon. minime garçon au-dessus de la minime fille)**.

Dans le cas où un poussin devrait affronter un junior ou un sénior (cas interdit par le règlement fédéral), le JA descendra la position du poussin jusqu'à ce qu'il joue contre un -15 ans. Dans l'impossibilité de faire descendre la position du poussin, il montera la position du poussin jusqu'à affronter un -15 ans.

Le capitaine de la délégation a le droit de changer les joueurs composant son équipe à chaque nouvelle rencontre Interclub.

La rencontre se déroule si possible sur cinq tables contiguës en Coupe Master, et sur trois tables en Coupe des clubs.

Les parties se jouent au meilleur des cinq manches. La rencontre s'arrête lorsque toutes les parties ont été jouées.

Article 8 : Décompte des résultats

Pour chaque partie d'une rencontre, les points-partie suivants sont attribués :

- Victoire, par forfait ou non : 2 points
- Défaite ou abandon au cours d'une partie : 1 point
- Absence ou refus de disputer une partie : 0 point

Les points bonus suivants sont attribués :

- + 1 point-partie pour chaque catégorie complète et respectant les règles de mixité
- + 1 point-partie pour la mise à disposition de 2 arbitres**

L'addition des points-parties obtenus par chaque délégation détermine le résultat de la rencontre.

Les points-rencontre suivants sont attribués :

- une victoire : 3 points ;
- un résultat nul : 2 points ;
- une défaite : 1 point ;
- une défaite par forfait ou pénalité : 0 point.

Le classement des délégations dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points-rencontre.

En cas d'égalité dans une poule les équipes sont départagées suivant le quotient des points-parties gagnés par les points-parties perdus sur l'ensemble des rencontres de la poule.

Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après de manière chronologique, pour celles restant encore à égalité :

- a) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées en faisant le total de leurs points-rencontres sur les rencontres disputées entre elles ;
- b) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-parties gagnés par les points-parties perdus sur les rencontres disputées entre elles ;
- c) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées par les manches perdues sur les rencontres disputées entre elles ;
- d) si l'égalité persiste, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-jeu gagnés par les points-jeu perdus sur les rencontres disputées entre elles.

Article 9 : Classement des associations

Le classement général du challenge Génération Club est établi en fonction des résultats dans les différents groupes comme suit :

- La Coupe Master définit les places 1 à 8 en fonction du résultat du tableau à classement intégral
- La Coupe des Clubs définit les places 9 au dernier en fonction du résultat de cette coupe.

Article 10 : Ouverture des salles

La salle sera ouverte 1 heure 30 au moins avant la première rencontre.

Article 11 : Échauffement

Durant la compétition, l'échauffement à la table ne sera toléré que dans sa future travée, et pas sur une table contiguë à une partie en cours.

Article 12 : Remplacement des joueurs

Après la date de clôture des inscriptions, il sera possible d'effectuer 5 remplacements par club de la manière suivante :

Tout joueur pourra être remplacé par un joueur de la même catégorie **ou d'une catégorie d'âge inférieure, tant que les conditions de surclassement prévues à l'article 2 sont remplies.** De plus, le remplaçant devra avoir une licence validée, au plus tard, à la date de clôture des remplacements et un classement **mensuel** inférieur ou égal au joueur remplacé. Toute demande qui ne satisferait pas à ces règles sera rejetée.

La demande de remplacement devra comporter les informations suivantes :

- **Nom, prénom et catégorie d'âge** du joueur à remplacer ;
- **Nom, prénom, numéro de licence et nombre de points-mensuels** du joueur remplaçant.

Elle doit être communiquée **exclusivement par saisie via le formulaire spécifique** au plus tard **le jeudi 15 janvier à minuit**. (Voir modalités au paragraphe « Saisies des engagements » en fin de règlement). **Après cette date, les remplacements ne seront pris en compte que le jour de l'épreuve par le JA, seul habilité à faire un changement. Le responsable de la délégation devra indiquer le remplacement une heure avant le début de la première rencontre.**

Article 13 : Retard

Concernant les joueurs, s'ils ne se présentent pas dans l'aire de jeu où ils doivent évoluer 5 minutes après l'appel de leur nom, ils seront forfaités pour la partie où ils ne se seront pas présentés. Ils pourront cependant jouer les rencontres suivantes. Cela sera assimilé à un forfait et l'équipe marquera 0 point pour cette partie.

La composition des équipes devra être donnée au responsable de travée ou JA au plus tard 20 min avant le début de la rencontre. Sans retour de la part du capitaine 15 min avant le début de la rencontre, le JA mettra par défaut l'équipe avec les 3 meilleurs joueurs aux points-licence par catégorie sur la feuille.

Article 14 : Récompenses, bonus/malus

Les récompenses seront attribuées aux quatre premiers clubs de chaque Coupe sous la forme de bons d'achat et d'une coupe.

Des points bonus seront également accordés aux trois premiers de chaque coupe ainsi que des points malus aux 3 derniers de la Coupe Master pour l'établissement des groupes de la saison suivante.

Les récompenses et points s'attribuent de la manière suivante :

Coupe Master : 900 €

1 ^{er} : + 1 000 pts	500 €
2 ^{ème} : + 500 pts	250 €
3 ^{ème} : + 250 pts	100 €
4 ^{ème} : + 0 point	50 €
5 ^{ème} : + 0 point	
6 ^{ème} : - 250 pts	
7 ^{ème} : - 500 pts	
8 ^{ème} : - 1000 pts	

Coupe des Clubs : 500 €

1 ^{er} : + 1 000 pts	250 €
2 ^{ème} : + 500 pts	150 €
3 ^{ème} : + 250 pts	75 €
4 ^{ème} : 0 point	50 €

Article 15 : Cartons disciplinaires

Les cartons disciplinaires infligés pendant l'épreuve sont assimilés et cumulés à ceux des épreuves « autres compétitions par équipe ».

Pour toute réclamation, seul le règlement diffusé par le CDTT92 fait foi.